

# INAUGURATION DU CONTOURNEMENT DE SAINT-AULAYE (RD 5)

VENDREDI 13 MAI 2022  
DOSSIER DE PRESSE



**Jusqu'à la réalisation de son contournement (RD5), Saint-Aulaye voyait passer dans son bourg près de 2.400 véhicules par jour. Un trafic de transit important pour cette ville, seule agglomération d'importance traversée par l'axe La Roche-Chalais/Ribérac. En menant à son terme ce projet, en deux phases, le Département de la Dordogne a rempli ses objectifs améliorer le trafic routier, et améliorer les conditions de sécurité et d'offrir aux habitants une meilleure qualité de vie.**

**Le coût global de cette opération s'élève à 4,52 M€.**

La route départementale (RD 5) assure la liaison entre les deux principaux pôles urbains du centre-ouest du département, La Roche-Chalais et Ribérac, et au-delà entre le sud de la Charente-Maritime (Haute-Saintonge), l'est de la Gironde et l'agglomération de Périgueux, via les RD 730 (à l'ouest de la Roche-Chalais) et la RD 710 (à l'est de Ribérac).

La RD 5 constitue un axe de transit qui supporte un trafic de poids lourds important : trafic moyen journalier annuel de 2.400 véhicules/jour, dont 10,7 % de poids lourds.

**Cet axe a déjà fait l'objet d'aménagements routiers entre 2002 et 2008 pour un montant de 11,4 millions d'euros.**

Reste que la RD5 génère un trafic de transit dans l'agglomération de Saint-Aulaye, seule agglomération d'importance traversée par cet axe, entre La Roche-Chalais et Ribérac et pour lequel la configuration des lieux n'est plus adaptée, notamment rue du Docteur Lacroix.

En effet, malgré les aménagements récents de la traversée du bourg réalisés par la commune, la circulation des véhicules, et plus particulièrement des poids lourds, crée dans ce secteur commerçant une véritable insécurité pour les piétons sans compter les difficultés de stationnement et de croisement des véhicules, compte tenu de la largeur utile de la rue.

## Un contournement en deux phases

Le projet comprend la réalisation de deux opérations connexes : les travaux d'aménagement de la place du Champ de Foire sous maîtrise d'ouvrage communale et les travaux de contournement sous maîtrise d'ouvrage du Département, réalisés en deux phases :

• **Phase I :** section Est : RD5 - RD 38 (y compris carrefour RD 38), section courante à créer du giratoire avec la RD5 à l'est jusqu'au carrefour avec la RD38 actuelle (maison des associations). Les travaux ont démarré le 9 novembre 2020 pour une durée de 8 mois. La mise en service a eu lieu le 3 juin 2021.

• **Phase 2 :** section Ouest (section qui est l'objet de l'inauguration du 13 mai) : RD 38 - RD 5 (zone urbanisée), section urbanisée existante à aménager du carrefour de l'actuelle RD5 à l'ouest jusqu'au carrefour avec la RD38 (maison des associations). Les travaux ont démarré le 10 mai 2021 pour une durée de 4,5 mois.

Des restrictions de circulation ont été nécessaires sur cette section pour permettre la réalisation des travaux jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2021. En effet, l'ouverture de cette seconde section a été réservée dans un premier temps aux véhicules légers, la déviation des poids lourds a été maintenue jusqu'à la fin des travaux en septembre 2021.

Les travaux routiers ont été attribués à l'entreprise Colas France pour un montant de 3.138.842 € TTC. Les aménagements paysagers ont été attribués à l'entreprise Serra Paysages (Coulounieix-Chamiers) pour un montant de 121.474 € TTC.

## Caractéristiques de l'opération

Le contournement se développe au sud du bourg ancien, depuis la RD5 à partir du futur giratoire est situé au lieu-dit « Croix Saint-Pierre », pour se terminer à l'extrémité ouest, en se raccordant à la RD5 par un carrefour près de l'Ecole Bertrand et de la bibliothèque municipale.

Le tracé se décompose en 3 sections distinctes :

- Un **tracé neuf** d'environ 750 m de long, qui se développe dans une petite dépression naturelle du relief, au pied des remparts de la vieille ville, entre l'urbanisation linéaire le long de la RD5, au nord, et de nouveaux quartiers d'habitations, au sud ;
- Une **zone de jonction** entre ce tracé neuf et la traversée de la zone urbanisée, sur environ 120 m de long ;
- Un **aménagement de voirie** existante en zone urbaine, côté sud, empruntant sur 200 m de long la RD 38 (route Saint-Aulaye - Mussidan), puis l'avenue de la Libération.

L'objectif de ce projet routier est de dévier la circulation de transit du centre bourg afin de permettre :

- Une **amélioration de l'écoulement du trafic** ainsi que des conditions de sécurité et de confort des usagers de la route ;
- Une **amélioration des conditions de sécurité** dans le bourg de Saint-Aulaye, notamment pour les piétons ;
- Une **meilleure qualité de vie des riverains** de l'actuelle RD5 dans le bourg (pollutions sonores et atmosphériques).

## La voie communale ayant servi de déviation sera remise à neuf

Les travaux de la section urbanisée de la RD38 (Avenue de la Libération) ont nécessité la fermeture de cette section de route départementale à la circulation des poids lourds.

Une déviation a été mise en place par la voie communale nommée rue des Coquelicots. Malheureusement, la circulation des poids lourds sur cette voie communale a engendré des dégradations de la couche de roulement.

Les travaux de réfection de cette voirie, chiffrés à 50.000 € TTC, seront pris en charge financièrement par le Département et réalisés en 2022.



## Un aménagement communal

En parallèle des travaux conduits par le Conseil départemental, la commune de Saint-Aulaye a réalisé l'aménagement de la place du Champ de Foire et des rues adjacentes (rue des Faux-Christ, rue du Collège).

Ces aménagements, ont été réalisés concomitamment avec la 2<sup>e</sup> phase du projet de contournement. Ils avaient pour objectif de simplifier le carrefour, clarifier les circulations et le stationnement sur le parking tout en apportant une vraie plus-value pour le cadre de vie (notamment commerces et piétons).

## Enjeux environnementaux

Soucieux de la préservation du site et de son environnement, le Département a optimisé le projet dès sa conception aux fins une meilleure intégration : contournement court, voie réduite à 6 m de large, adoucissement des pentes des talus, programme de plantations conséquent. Le projet n'impacte ni habitats d'espèces protégées, ni espèces protégées.

Le Département a mis en œuvre des mesures en faveur des milieux naturels, de la biodiversité et des paysages tant en phase travaux qu'en phase exploitation. Il s'est attaché à réaliser les travaux en dehors des périodes sensibles de la faune et à prendre des mesures spécifiques pour éviter la prolifération d'espèces invasives.

Le Département a également limité les emprises travaux au strict minimum et a prévu l'implantation de haies non mellifères pour réduire les risques de mortalité par collision, la création d'échappatoires pour la faune au droit des ouvrages de collecte des eaux et de "tremplins verts" : mise en œuvre d'une végétation étagée le long de la section circulée pour inciter les espèces (les chiroptères protégés notamment) à prendre de la hauteur de vol et éviter la collision avec les véhicules.

Enfin, le Département s'est fait accompagner par un bureau d'études, le bureau SEGED, afin de garantir le respect et la bonne mise en œuvre de l'ensemble des précautions et mesures environnementales.

## Un traitement paysager

Confiés à l'entreprise Serra Paysages de Coulounieix-Chamiers, les aménagements paysagers (121.474€ TTC) ont débuté en mars 2021 pour une durée de 5 mois.

Pour la section courante, ils prennent notamment en compte la démarche de gestion durable de Saint-Aulaye de ses espaces paysagers, reconnue notamment par ses 2 fleurs au label Villes et villages fleuris. Pour la section urbaine, l'intégration paysagère

**Septembre 2021**  
Ouverture de la seconde section du contournement

**3 juin 2021**  
Mise en service de la première tranche du contournement

**17 décembre 2018**  
Arrêté préfectoral de prorogation de la DUP jusqu'au 26 juin 2024

**30 juillet 2014**  
Enquête parcellaire

**11 juin 2014**  
Déclaration d'utilité publique du projet

**1<sup>er</sup> juillet 2010**  
Délibération du conseil municipal demandant la mise à l'étude d'un projet de contournement

**22 novembre 2010**  
Prise en considération de l'opération par délibération de la commission permanente du Conseil général

des voies de déplacement a été privilégiée, avec une plantation massive d'arbres (7.000 jeunes plants, 80 arbres d'essence locale, semence de 1.700 vivaces et graminées pour un fleurissement durable à toutes les saisons, végétalisation par engazonnement hydraulique d'environ 2ha, etc).

A noter que dans le cadre de la promotion par la commune de l'appellation Cognac, il est prévu une évocation spécifique sur le giratoire avec des visuels en acier et la plantation de 3.000m<sup>2</sup> de vignes à proximité.

## Protection acoustique des riverains

Une étude acoustique, réalisée par dans le cadre du dossier préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP), a permis d'identifier 3 habitations à protéger consécutivement à la réalisation du contournement de Saint-Aulaye. Le rapport acoustique et les protections à mettre en œuvre ont été présentés à l'ensemble des propriétaires concernés. Le Département a formalisé avec eux les modalités de réalisation des protections acoustiques. En effet, la prise en charge financière de ces protections est assurée par le Département conformément à la réglementation en vigueur. Ces travaux ont été réalisés en 2022 directement par les propriétaires concernés.

## EN CHIFFRES

**4,52 M€** : coût global de l'opération à la charge du Département de la Dordogne

Longueur de linéaire routier total : **1,1 kilomètre**

Déblais : **5.500 m<sup>3</sup>** - Remblais : **16.000 m<sup>3</sup>**

**4.500 T** de matériaux traités pour la structure de chaussée

**9.500 m<sup>2</sup>** de surface revêtue pour une couche de roulement

**3.000 ml** de bordures et collecteurs

**1 giratoire** de diamètre 45 m, comprenant 5 branches

**2 ouvrages** pour permettre la traversée de la petite faune de part et d'autre de la voie piétonne





Direction générale adjointe de l'aménagement et des mobilités

2 rue Paul-Louis Courier

24000 PÉRIGUEUX

Tél. 05 53 02 20 20



[www.dordogne.fr](http://www.dordogne.fr)